



## SPIP DE TOUL : CHRONIQUE D'UN CONFINEMENT

16 mars 2020 la France entre « en Guerre » et le SPIP 54 assure la continuité de service public en s'organisant à effectif réduit du jour au lendemain. Chaque jour : 2 CPIP sur site, et toujours 391 personnes détenues au compteur de l'effectif du CD de TOUL.

Rappelons qu'à cet instant, l'équipe en place est déjà en souffrance et en sous effectif : 3 postes ne sont pas pourvus : 2 sont vacants, et 1 mis à disposition au CD d'Ecrouves non remplacé, soit près de 40 % de l'effectif.

Les effectifs des présents dépassent pour certains les 85 dossiers au gré des affectations, cela sans qu'aucune priorisation des tâches ne soit clairement établie malgré les nombreuses demandes depuis plusieurs mois.

Depuis deux mois, chacun se rend disponible malgré les obligations familiales. Les échéances tombent, les urgences générées par la rupture brutale de l'activité sont gérées, les sorties simples deviennent compliquées voire impossibles pour cause de confinement, on réactualise les situations, les RPE, les assignations à domicile, les LSC, les CAP RSP continuent à se tenir, les courriers toujours plus pressants s'accumulent.

Confrontée aux difficultés, l'équipe sollicite avec insistance une communication institutionnelle à destination des partenaires qui n'arrivera que trop tard et de mauvaise grâce.

Conscients de participer à « l'effort de Guerre » contre la propagation du SARS COV 2, l'équipe annule même des congés prévus de longue date afin de faciliter l'établissement des plannings de roulement *dans l'intérêt du service, et du public* pour que le fameux PCA puisse tenir. « On verra après » s'était-on dit ....

Pendant ce temps, il faut rendre des comptes : comment se fait-il qu'il y ait tant de sorties compliquées après tant d'années de détention ?? Comment se fait-il que monsieur X ait attendu son taxi ??? **Mais comment se fait il que VOUS connaissiez si mal les services que vous dirigez ?**

Aucune proposition de télétravail à l'horizon malgré les préconisations gouvernementales et les demandes verbales et écrites des agents vulnérables ou devant garder leurs enfants.

Nous nous questionnons : à quoi sert donc l'ordinateur portable dévolu au service ? Sans doute, les 2 CPIP présents suffisent-ils à assurer l'ensemble des tâches de tout un service ?

La possibilité pour les agents de bénéficier des dispositifs de prise en charge des enfants scolarisés ne sera portée à notre connaissance qu'au bout d'un mois .... trop tard .... on s'est organisés, on s'est débrouillés.... Tant bien que mal, parce qu'il faut... l'injonction était claire dès le 13 Mars : « L'administration ne peut supporter à elle seule l'intégralité de la garde d'un enfant. L'ensemble des employeurs doivent contribuer à cet effort national. Il vous appartient de revoir avec votre conjoint cette garde qui doit être partagée. » La solidarité devrait ainsi se traduire par la cessation d'activité du conjoint ! Et puis vous, et bien ...En retour, l'Etat va organiser le retrait de congés par solidarité avec votre conjoint que nous avons forcé à s'arrêter de travailler. Étrange hypocrisie que voici !!! ...

Malgré tout cela, l'équipe tient : il y a bien quelques tensions qui naissent, liées au stress, aux incertitudes... mais l'équipe tient.

- Et ce 24 avril 2020, au moment où on s'y attend le moins, au milieu de tout ce capharnaüm, une première décision tombe : l'annulation des entretiens de notation, sans autre forme de procès qu'un simple mail. Dans l'irrespect total des procédures ou des personnels, les entretiens sont annulés, simplement, sans même qu'un report soit envisagé.

Verticalité quand tu nous tiens ... !!!

Le prétexte est bon : il faut limiter les contacts. La méthode est cavalière et confirme ce que tout un chacun sait déjà : il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre. Les difficultés du service ne remonteront pas encore cette année à l'échelon supérieur ... non ... non ... non ... rien ne change !

➡ Le 11 mai pointe le bout de son nez, et avec lui son lot de désillusions :

- Lundi 4 Mai : réunion au sommet au SPIP 54 sur la thématique de la reprise d'activité. Tout le SPIP ? Non !! Pourquoi faire ? On y voit si clair depuis le haut de la pyramide qu'il est inutile de consulter la base !

**Après 48 jours de service en effectif réduit, alors même que l'échéance du 11 Mai est connue de tous et de longue date, on siège entre directeurs sans avoir pris la plus élémentaire des peines : celle de consulter en amont les assistants de prévention nommés au sein des différents services, les représentants du personnel ou les organisations syndicales ! Rien de tout cela, comme d'habitude. Pourquoi donc changer de méthode pendant une crise ?**

Le conciliabule se tint, et que croyez-vous qu'il arriva ?

Non, le premier mail qui tomba alors ne fut pas rédigé pour rassurer les agents en attente de savoir dans quelles et à quelles conditions ils allaient pouvoir reprendre leur service, que nenni !

- A 18h02, le couperet tombe, froid impersonnel, à l'image d'un management aveugle et inhumain à sens unique, qui a mené l'antenne de Toul dans la situation de souffrance qu'elle connaît : « Je vous demande de bien vouloir prendre vos dispositions en posant les jours imposés. Les agents qui n'auraient pas fait le nécessaire se verront appliquer un retrait d'office ».

Stupeur ! Car c'est bien de stupeur dont il s'agit, comment pourrait-il en être autrement ? Stupéfait donc, on se pose des questions en nombre :

Dans quel délai ? Quid de la prolongation de l'état d'urgence au mois de juillet ? C'est aux CPIP qu'il revient de calculer par eux-mêmes leurs dettes d'AAE ? ... Ne serait ce pas plutôt un travail dédié au service des RH ? Cette mesure, n'était-elle pas laissée à l'appréciation du DFSPIP qui conserve la latitude d'en moduler l'application ?

**Et sinon ? Pour la reprise du travail, on en est où ? Dans quelles conditions allons-nous travailler ? Une note de reprise d'activité serait partie à la validation, mais de toute façon, « on attend ... »**

Par contre il faut s'affranchir de la dette en urgence ! Sinon, gare à la sanction !

Mercredi 6 Mai, toujours rien ... il y a bien des promesses de commandes de matériels ... mais toujours aucune formalisation concrète exposant les implications des futures AAE, toujours aucune certitude sur les modalités de la reprise d'activité.

- Pour terminer cette chronique, à quoi ressemblerait cette reprise si on n'organisait pas un dépistage COVID 19 sans prévenir les agents, sans leur exposer les tenants et les aboutissants, sans préciser le caractère obligatoire et les textes sur lesquels il repose, sans leur expliquer ce que deviendront les données médicales collectées et à quoi elles serviront ?

C'est chose faite : Jeudi 7 Mai 2020, la note de l'établissement tombe, on s'apprête à dépister la totalité des 280 agents dès le lundi 11 mai 2020. **On se doute que pareille organisation a nécessité un minimum de préparation et de concertation entre les services, mais visiblement les agents du SPIP ne méritent pas d'être tenus informés par leur direction.**

Au point que le planning du service ne prévoit même pas que chaque agent puisse aller passer l'épreuve du coton tige.... !

➤ La CGT INSERTION PROBATION dénonce la violence du processus décisionnel qui a tenu éloignés les premiers concernés des décisions les concernant.

➤ La CGT INSERTION PROBATION dénonce le manque de respect du management vertical en vigueur depuis 5 années ainsi que l'absence récurrente de toute remontée d'informations en provenance du service.

➤ La CGT INSERTION PROBATION dénonce l'impréparation de la chaîne hiérarchique du SPIP de TOUL: aucun diagnostic de la situation in situ n'a été envisagé avant la tenue de la réunion du 4 Mai 2020.

➤ La CGT INSERTION PROBATION rappelle que le chef de service a pour première responsabilité de veiller au respect des droits de ses agents et de mettre en œuvre toutes les mesures pour garantir des conditions de travail sécurisées et exemptes de risques psychosociaux.

➤ La CGT INSERTION PROBATION rappelle que la mission de service public dévolue aux services de l'État ne pourra être menée à bien qu'à la condition que l'Administration et ses représentants prennent conscience de la nécessité de ménager les services.

➤ La CGT INSERTION PROBATION exige que les dispositions prises dans le cadre de l'ordonnance 2020-430 du 15 avril 2020 soient modulées au cas par cas au bénéfice des agents et non à leur détriment systématique.

**PARCE QUE NOUS NE DEMANDONS QUE  
RESPECT ET CONSIDERATION,  
NOUS NE LACHERONS RIEN !**